

DELIBERATION DU BUREAU
Séance du 12 juillet 2021

Le Bureau de la communauté d'agglomération de Tulle s'est réuni le lundi douze juillet deux mille vingt et un à dix-huit heures, salle du bâtiment annexe au siège rue Sylvain Combes à Tulle, sous la Présidence de Monsieur Michel BREUILH, Président.

Convocation de M. Michel BREUILH en date du 6 juillet 2021

Nombre de membres en exercice : 22

Étaient présents : 13

Mesdames Christèle COURSAT, Ana Maria FERREIRA (visio), Yvette FOURNIER, Fabienne LATOUR, Sophie ROY Stéphanie VALLEE, Messieurs Eric BELLOUIN, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Bernard COMBES, Jean-François LABBAT, Jean MOUZAT, Daniel RINGENBACH.

Objet : 12- Validation de l'analyse et attribution d'un accord cadre suite à la consultation relative à l'enlèvement, le transport et le traitement des déchets dangereux ménagers et huiles minérales et végétales sur le réseau des déchetteries de Tulle agglo (hors ECODDS)

Le Bureau,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Tulle agglo,

Vu le budget principal,

Vu la délibération n°2.1 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 décidant la délégation d'attributions au bureau,

Considérant que les accords-cadres d'enlèvement, transport et traitement des déchets dangereux ménagers et huiles minérales et végétales sur le réseau des déchetteries de Tulle agglo (Hors ECODDS) sont arrivés à échéance,

Considérant qu'une consultation de 3 lots a été lancée en procédure adaptée le 25 mai 2021,

Considérant les offres reçues,

Considérant qu'à l'issue de l'analyse effectuée par le service collecte des déchets, les lots n°1 « Enlèvement, transport et traitement des déchets dangereux ménagers » et n°2 « Enlèvement, transport et traitement des huiles végétales » sont déclarés infructueux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) valide l'analyse et attribue l'accord-cadre d'une durée de 12 mois reconductible trois fois pour la même durée, portant sur le lot n°3 « enlèvement, transport et traitement des huiles minérales sur le réseau des déchetteries de Tulle agglo (hors ECODDS) à l'entreprise SEVIA domiciliée rue des Fontenelles Voie C ZI du petit Parc 78920 ECQUEVILLY pour un montant maximum annuel de 10 000 € HT ;

2°) autorise le Président à signer l'accord-cadre afférent ainsi que tous documents s'y rapportant ;

3°) autorise le Président à signer les accords-cadres pour les lots n°1 et 2 avec les candidats qui seront retenus à l'issue de la consultation en cours ;

Envoyé en préfecture le 15/07/2021
Reçu en préfecture le 15/07/2021
Affiché le **SLO**
ID : 019-241927201-20210712-DBU210712_12-DE

4°) les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal.

Fait et délibéré le 12 juillet 2021
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,




Michel BREUILH

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission en Préfecture
et de la publication/affichage le : **15 JUIL. 2021**